

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 10 avril 2017 à 12h00.

Présence :

- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Yann Vallières, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

Le règlement numéro 1 de Valoris mentionne que l'avis de convocation doit être transmis au moins 24 heures à l'avance par un autre moyen que postal. L'avis de convocation a été envoyé mardi de la semaine d'avant et les documents pertinents ont été remis par le fait même. Donc, les délais étaient respectés selon la réglementation.

3) Vérification du quorum ;

Mme Hélène Dauphinais mentionne qu'il y a quorum.

4) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2017-04-10-0545

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Vérification du quorum ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Services juridiques de Valoris (document à venir) ;
- 6) Date de la prochaine réunion : 27 avril 2017 ;
- 7) Levée de l'assemblée.

Adopté

5) Services juridiques de Valoris (document à venir) ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est présentement représentée par la société d'avocats Gilbert Simard Tremblay;

ATTENDU QUE l'avocat responsable des dossiers de la Régie, Me Samuel Bergeron, quitte ce bureau pour se joindre à un bureau situé dans les Laurentides;

Résolution 2017-04-10-0543

PROPOSÉ PAR : Yann Vallières
APPUYÉ PAR : Walter Dougherty

Que la Régie mette fin en date de la présente à tout mandat confié à la société d'avocats Gilbert Simard Tremblay et à Me Samuel Bergeron.

Adopté

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est présentement représentée par la société d'avocats Gilbert Simard Tremblay;

ATTENDU QUE l'avocat responsable des dossiers de la Régie, Me Samuel Bergeron, quitte ce bureau pour se joindre à un bureau situé dans les Laurentides;

ATTENDU QUE la Régie est composée de la Municipalité régionale de comté du Haut St-François et de la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke est dotée d'un service des affaires juridiques;

ATTENDU QUE la Régie désire dorénavant que les services professionnels juridiques dont elle a besoin soient délivrés par le Service des affaires juridiques de la Ville de Sherbrooke et qu'elle soit ainsi représentée par la société d'avocats Sauvé Cormier Chabot & Associés;

Résolution 2017-04-10-0544

PROPOSÉ PAR : Hélène Dauphinais

APPUYÉ PAR : Walter Dougherty

Que la Régie a mis fin en date de la présente à tout mandat confié à la société d'avocats Gilbert Simard Tremblay et à Me Samuel Bergeron;

Que la Régie demande à la Ville de Sherbrooke d'autoriser que le Service des affaires juridiques de la Ville de Sherbrooke délivre les services professionnels juridiques à la Régie;

Et, qu'à compter de cette autorisation :

- que les services professionnels juridiques de la Régie soient assurés par le Service des affaires juridiques de la Ville de Sherbrooke;
- que les avocats Sauvé Cormier Chabot & Associés, ainsi que tous les avocats du Service des affaires juridiques de la Ville, qu'ils soient ou non associés de la société, soient autorisés à :
 - o agir, plaider et représenter la Régie en demande et en défense devant tout tribunal, administratif ou judiciaire, dans tout recours, de quelque nature qu'il soit;
 - o préparer, rédiger et signer une lettre, mise en demeure, un avis, une requête, une procédure et tout autre document de même nature destiné à servir dans une affaire impliquant la Régie;
 - o négocier, dans le respect des limites qui pourraient être spécifiées par la Régie dans le cadre d'un dossier le cas échéant, avec toute personne ayant des intérêts opposés à ceux de la Régie ou

avec son représentant, ou encore participer à un processus de règlement des différends, afin de convenir :

- d'une entente de règlement à l'amiable de toute contestation à naître ou de tout litige existant, lorsque mandaté pour le faire par une personne autorisée de la Régie, par son comité exécutif ou par son conseil d'administration;
 - d'un montant de frais de justice différent de celui imposé par la loi ou les règlements en fonction des circonstances particulières d'une affaire et dans le but de régler à l'amiable tout litige.
- que la Régie renonce irrévocablement à poursuivre en dommages et intérêts la Ville de Sherbrooke, ses élus, ses employés, ainsi que généralement tous ses représentants et ayants droits pour les faits et gestes résultant de la réalisation de ces services professionnels;
 - que la Régie renonce irrévocablement à invoquer tout secret professionnel à son bénéfice à l'égard de la Ville de Sherbrooke;
 - que la Régie mandate spécifiquement la société d'avocats Sauvé Cormier Chabot & Associé pour la représenter dans les dossiers litigieux actuellement en cours mettant en cause le Consortium SMi-Génivar (WSP), Construction Gératek et Sherbrooke O.E.M. au sujet des divers contrats qui leur ont été octroyés.

Adopté

6) Date de la prochaine réunion ;

Réunion régulière : 27 avril 2017.

7) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 12h30.

Mme Hélène Dauphinais, présidente

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier